



Résiliation d'un contrat à distance

Par heloise_qre

Bonjour,

J'ai souscrit à une formation à distance dans l'école EDAA.

Des problèmes financiers ne me permettent plus de payer les 150? par mois. J'ai demandé, par email, si je pouvais résilier mon contrat étant donné que le dernier paiement a été rejeté. Ils m'ont répondu que je ne pouvais pas puisque j'avais dépassé le délai de trois mois.

J'ai entendu parler de la recommandation 91-01.

Pensez-vous que je puisse résilier mon contrat en mentionnant cette clause et courrier en AR à l'école ?

Dans l'attente de votre retour.

Bien cordialement.